

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le vendredi 30 mars 2018 à 17 h 00 sous la présidence de François ANDRE, maire.
Absent excusé : Philippe BERGOT

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune a renoncé à son droit de préemption à l'occasion de la vente ci-après :

→ Vente d'un terrain à bâtir, route de Lanhouarneau, d'une superficie de 1 748 m² par les conjoints CORRE, à M. Sébastien BOURSIER et Melle Aude GANNE.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2017 présentés par Mme GUENNEC, trésorière du Centre des Finances Publiques.

COMPTES ADMINISTRATIF 2017

Budget général : En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 561 254 € 19 et les recettes à 718 087 € 59. Il en résulte un excédent global de 156 833 € 40, reporté en totalité en fonctionnement, le résultat de la section d'investissement étant excédentaire. En effet, Les dépenses d'investissement se sont élevées à 428 458 € 10 et les recettes à 521 192 € 14. Il en résulte donc un excédent de 92 734 € 04.

Budget du Service des Eaux : En section d'exploitation les dépenses se sont élevées à 112 624 € 66 et les recettes à 192 675 € 02. Il en résulte un excédent global de 80 050 € 36 reporté en totalité sur le budget de fonctionnement de 2018. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 9 693 € 84 et les recettes à 255 034 € 95. L'excédent de 245 341 € 11 est reporté sur le budget d'investissement de 2018.

Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) : La seule section de fonctionnement dégage un excédent de 21 473 € 30.

Ce service étant transféré à HAUT LEON COMMUNAUTE au 1^{er} janvier 2018, cet excédent sera transféré au budget général de la commune.

BUDGETS PRIMITIFS 2018

→ Budget général

Le budget est voté à l'unanimité.

★ Il s'équilibre en fonctionnement à 820 212 € 40 €.

★ La section d'investissement quant à elle s'équilibre à 369 859 € 20.

Après remboursement des capitaux d'emprunt, pour 87 000 €, sont inscrites au budget, les opérations suivantes :

→ Poursuite du programme de rénovation de la voirie communale.

→ Des travaux d'éclairage public autour de la salle omnisports.

→ Des travaux à la mairie en vue de réaliser des économies d'énergie : remplacement des menuiseries extérieures, remplacement de la chaudière.

→ Construction d'une nouvelle série de caves, l'agrandissement du colombarium et l'aménagement d'un jardin du souvenir au nouveau cimetière.

→ Des travaux de finition au terrain multisports (peinture de la piste d'athlétisme)

→ Des travaux et acquisition de matériel à la supérette. Concernant la supérette M. le Maire annonce au conseil le départ de Véronique le 28 avril prochain. La commune est en relation avec la

Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix en vue de trouver un repreneur afin d'éviter une période de fermeture trop longue.

★ En section de fonctionnement, sont votées, à l'unanimité, **les participations aux frais de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré** :

- Ecole Notre Dame du Sacré Cœur de TREFLEZ : 59 940 €
- Ecole publique Jacques Prévert de LESNEVEN : 2 703 € 64
- Ecole DIWAN : 629 € 39
- Ecole Argoat Sacré Cœur de Lesneven : 2 517 € 56
- Ecole Notre Dame de la Sagesse de Plouider : 1 500 €
- Ecole publique de St Vougay : 1 258 € 78

Une enveloppe globale de 70 000 € est inscrite au budget pour financer ces participations aux écoles maternelles et primaire.

★ **Vote des taux d'imposition** : Sont reconduits à l'unanimité, sans variation depuis 2015, les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11.85 %
- Taxe Foncière sur la propriété bâtie : 11.15 %
- Taxe Foncière sur la propriété non bâtie : 30.35 %

Concernant la taxe d'habitation, M. le Maire précise que la totalité des contribuables continuera à recevoir un avis d'imposition ou de non imposition. Le dégrèvement, pour ceux qui peuvent y prétendre se fera progressivement jusqu'en 2020. La redevance audiovisuelle figure sur cet avis et n'est pas concernée. Les résidences secondaires ne sont pas non plus concernées. Des informations plus précises seront communiquées ultérieurement.

★ **Les subventions aux associations** sont attribuées, à l'unanimité, de la manière suivante :

Association « Ensemble »	300 €
Amicale Cycliste Goulven, Plouider, Tréfléz	250 €
Comité de Jumelage « Lacroix Barrez »	500 €
Société de chasse de TREFLEZ	200 €
Etoile Sportive de Tréfléz	1 000 €
Société de chasse Ar Menez Tréfléz	200 €
Association « La Tréflézienne »	1 500 €
Association « 1, 2 3 Boutchous »	400 €
Association « Less Blues Snookers » Tréfléz	500 €
Association « Ar Pintig »	400 €
Basket BBCK	200 €
Club de Gymnastique de Kernilis	40 €
Club de Voile de Plouescat	200 €
Association de Tennis de Plouider	60 €
Plouider Sport Nature	200 €
Association « Alliance Judo » de Plounevez Lochrist	200 €
Patin Club de Plouider	130 €
IRES de Lesneven	60 €
MFR PLABENNEC	20 €
CFA Bâtiment QUIMPER	40 €
IFAC BREST	80 €
La Croix Rouge française	100 €
Association Respect Lesneven	50 €
Le Secours Catholique	250 €

FNATH	70 €
Association « Prévention Routière »	100 €
Association Hand Lesneven/Le Folgoët	100 €
La Transléonarde	150 €
La Redadeg	200 €

➔ **Budget Service des eaux** : Le budget 2018, voté à l'unanimité, s'équilibre en section d'exploitation à 202 697 € 27 et en investissement à 362 561 €10.

MUTUALISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que la fréquentation du Centre de Loisirs a diminué depuis la mise en place de la facturation au quotient familial, imposée par la CAF, en contrepartie d'une participation financière. Les efforts de la commune pour inverser la courbe de fréquentation ne suffisent pas, quelques familles ayant fait le choix de ne plus utiliser ou d'utiliser à minima le service « Accueil de Loisirs » du mercredi et des vacances.

Il propose de confier au service commun de HAUT LEON COMMUNAUTE la gestion de ce service, la garderie périscolaire et la mise à disposition de personnel à la cantine de l'école n'étant pas concernées. L'accueil des enfants se fera toujours à Ty Avel Vor, deux des animatrices seront transférées à HLC dont elles dépendront pour l'organisation du service.

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à négocier le transfert du personnel concerné, d'une part, et les termes de la convention à mettre en place en vue de l'adhésion de la commune à ce service commun de HLC, d'autre part.

PARTICIPATION A ACTIONS ADOS

Sur proposition de Jean ELEGOET, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise à disposition d'un second animateur afin de permettre à plus de jeunes ados de fréquenter le service. La participation annuelle de la commune passe de 3 612 € 84 à 3 854 € 56. (*rappel : ce service s'adresse aux enfants de Plounevez-Lochrist, Lanhouarneau et Tréfléz, dès l'âge de 10 ans. Des activités et des sorties sont organisées durant les vacances. Les programmes paraissent dans le Keleier avant les vacances.*)